

COMMUNE DE CHARMOY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PDF au format A3 | Echelle non respectée

Echelle: 1/ 5000

Vu pour être annexé à la délibération du 9 novembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

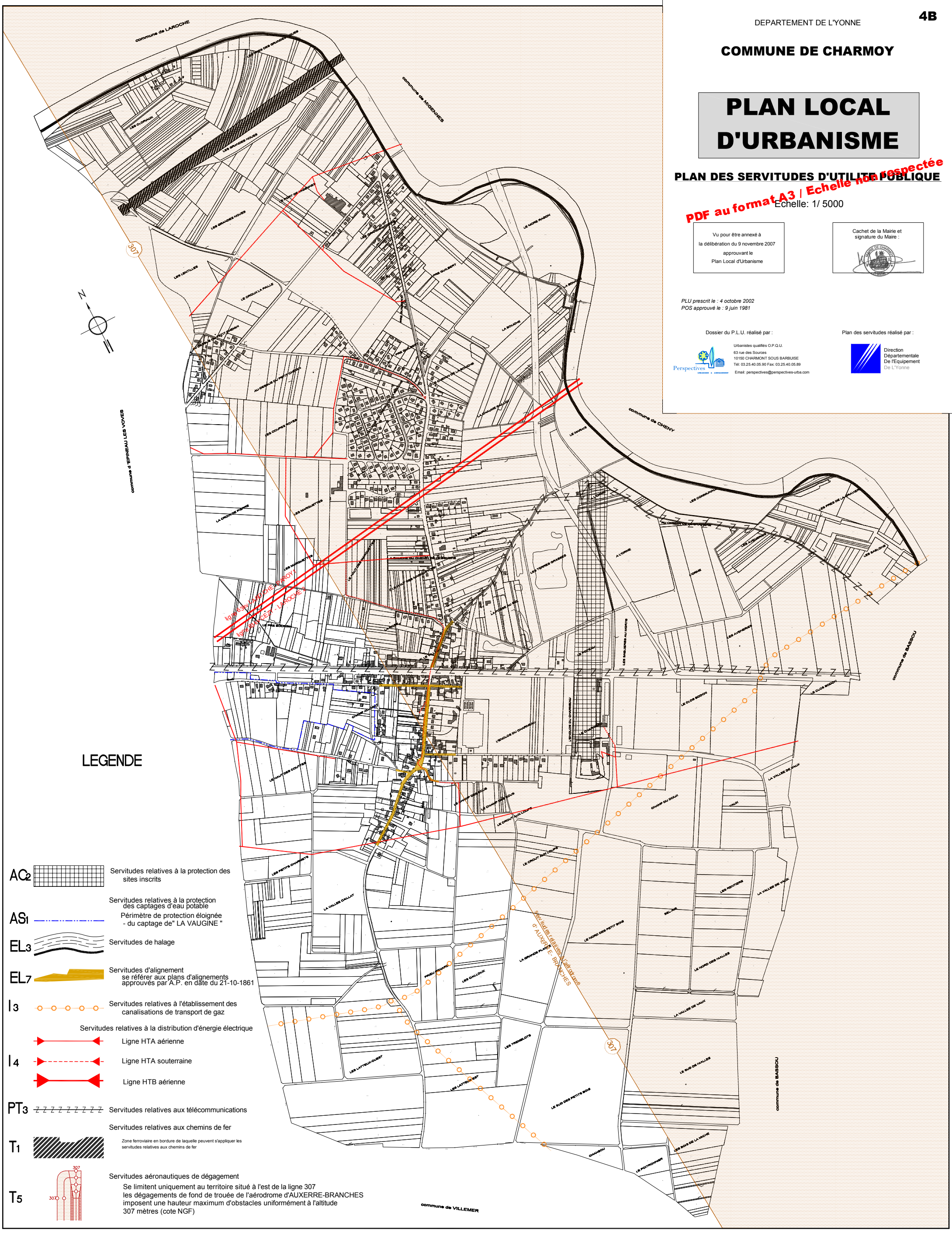


PLU prescrit le : 4 octobre 2002 POS approuvé le : 9 juin 1981

Dossier du P.L.U. réalisé par :

Urbanistes qualifiés O.P.F.U. 63 rue des Sources 10150 CHARMONT SOUS BARBUSSE TEL: 03.25.40.05.90 Fax: 03.25.40.05.89 Email: perspectives@perspectives-uba.com

Plan des servitudes réalisé par :



LEGENDE

- AQ Servitudes relatives à la protection des sites inscrits
- AS1 Servitudes relatives à la protection des captages d'eau potable  
Périmètre de protection éloignée - du captage de " LA VAUGINE "
- EL3 Servitudes de halage
- EL7 Servitudes d'alignement se référant aux plans d'alignements approuvés par A.P. en date du 21-10-1861
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique
  - Ligne HTA aérienne
  - Ligne HTA souterraine
  - Ligne HTB aérienne
- PT3 Servitudes relatives aux télécommunications
- Servitudes relatives aux chemins de fer  
Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer
- T5 Servitudes aéronautiques de dégagement  
Se limitent uniquement au territoire situé à l'est de la ligne 307  
les dégagements de fond de trouée de l'aérodrome d'AUXERRE-BRANCHES imposent une hauteur maximum d'obstacles uniformément à l'altitude 307 mètres (cote NGF)